

Conditions générales de participation

4^e congrès commun SAfW des Sociétés Suisses de Soins de Plaies

Annulation

En cas d'annulation par écrit jusqu'au 15 mars 2026, un remboursement de 100 % sera effectué. Pour les annulations à partir du 16 mars 2026 ou en cas de non-présentation, les frais de participation ne seront pas remboursés/resteront dus.

En cas d'annulation pour cause de maladie ou d'accident, 100 % des frais de participation seront remboursés sur présentation d'un certificat médical.

La désignation d'un participant ou d'une participante remplaçant(e) est possible à tout moment. Aucun frais supplémentaire n'est facturé pour le traitement de cette substitution.

Clause de non-responsabilité

Les organisateurs du congrès et l'organisation du congrès déclinent toute responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel pouvant survenir en relation avec le congrès. De même, aucune indemnisation ne pourra être réclamée en cas de modifications du programme ou d'absence de conférenciers, ou encore d'annulation de sessions publiées dans le programme scientifique. Les participants prennent part à toutes les manifestations de ce congrès à leurs propres risques.

Avis sur la protection des données

Pour votre inscription au congrès spécialisé, il est nécessaire de collecter, de stocker et de traiter vos données personnelles.

Vos données seront traitées de manière strictement confidentielle et utilisées uniquement à des fins organisationnelles, ou transmises uniquement à des tiers directement impliqués dans le congrès. Lors de l'événement, des photos seront prises pour le compte du congrès commun de la SAfW. Celles-ci pourront être publiées ultérieurement à des fins de reportage.

En vous inscrivant, vous acceptez que les informations vous concernant soient utilisées dans le cadre des besoins mentionnés ci-dessus. Vous acceptez également de recevoir par e-mail ou par courrier du matériel d'information concernant le congrès spécialisé ainsi que des événements ultérieurs ou connexes.